

[ACTUALITES PRODUITS]

Etiquetage

Les fabricants de confitures rappelés à l'ordre

Dans un communiqué du 27 juin 2013, la DGCCRF a publié les résultats de son enquête portant sur les produits à base de fruits (*i.e.* confitures, gelées et marmelades). A l'issue de son enquête, la DGCCRF a pu constater que la moitié des produits contrôlés n'étaient pas conformes. La non-conformité portait en particulier sur l'étiquetage des produits (et notamment l'indication d'une teneur en sucres inférieure ou supérieure à la valeur annoncée dans l'étiquetage nutritionnel et l'absence des mentions « *teneur totale en sucres* » ou « *préparé avec... de fruits pour 100 g de produit fini* »).

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/confitures-des-produits-a-surveiller>